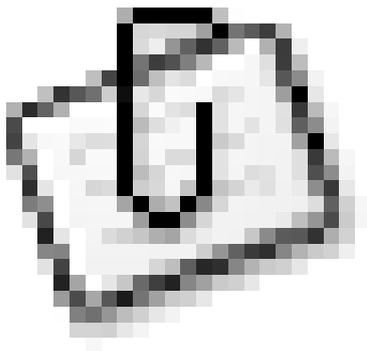


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5430>



Devoirs faits : una analyse qui s'appuie sur des constats de terrain

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du collège -



Date de mise en ligne : mardi 5 décembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le cadre dans lequel « Devoirs Faits » se met en place est sensé répondre à une demande légitime des familles, d'avoir dans le service public, un système d'études dirigées comme il en existe fréquemment dans les établissements privés. Il est fort peu probable que le dispositif réduise l'échec scolaire : faudra-t-il se focaliser sur l'acquittement de la tâche ou sur la reprise des notions, leur contextualisation, le sens à leur donner ? Seuls les élèves volontaires y participeront. Il n'y a pas de plan de formation prévu pour les intervenants. Deux écueils, alliés à l'interventionnisme des chefs d

établissement dans le domaine de la pédagogie qui va ré-apparaître ici et là qui font que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée, fut-il présenté comme un moyen de lutte contre les officines privés qui font leur chou gras de la difficulté scolaire.

Les élèves les plus en difficultés sont ceux qui passent aussi parfois le plus de temps à tenter de faire leur travail sans aucune efficacité. L'aide aux devoirs nécessite des gestes professionnels pour lesquels la formation continue n'a accordé que peu d'importance ces dernières années. Pour le SNES FSU, l'aide aux élèves doit se faire en tout premier lieu dans la classe, au fil des cours, par les enseignants. Cela nécessite la réduction des effectifs et des possibilités de travail en groupe dans toutes les disciplines.

La mise en place de « Devoirs Faits » dans les collèges doit être présentée au CA et discutée par les enseignants. Une enquête réalisée en direction des correspondants SNES dans les collèges fait ressortir les éléments suivants :

- Globalement, les financements en heures allouées sont insuffisants. Du coup, des effectifs de groupes en « devoirs faits » peuvent atteindre 20 élèves
- Du coup, cela peut rentrer en concurrence avec des dispositifs qui existaient auparavant qui doivent être abandonnés.
- Lorsque c'est présenté en CA, il y a en général peu de discussions sur les modalités d'organisation qui n'ont pas souvent été réfléchies avec les équipes.
- De manière quasi systématique, la mission de coordinateur du dispositif n'a pas été évoquée, donc pas de versement d'IMP afférent alors que c'est prévu par les textes.

Mais n'en doutons pas : tout ce qui sera fait pour répondre à cette injonction ministérielle fera l'objet d'une communication lénifiante de la part des autorités académiques.